



ORDRE DES PHARMACIENS CONSEIL NATIONAL

Ordonnance-Loi n°91-018 du 30 mars 1991



Communiqué du Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens de la RDC

Membres du Bureau :

KABEYA MUKENDI Faustin
Président

PANZU MAVWANDA Glorry
Vice-président

LUMEMBE NUMBI Nicolas
Secrétaire

PALUKU SANDALO Cyrille
Secrétaire Adjoint

TSHIBONGE LEMBA Cynthia
Trésorière

Membres du Conseil :

Section A

Ph. KABEYA MUKENDI Faustin
Ph. KAKULE ISSE MULIPI B.
Ph. KALENGA KAMBELEMBELE
Ph. MANTENDA TINGU
Ph. MAZOMBE MUHEMEDI
Ph. MUJINGA BIBI Monique
Ph. NGOYA KALETA Agnès
Ph. TSHIBONGE LEMBA Cynthia

Section B

Ph. BAEBINO KALIKPETE Alexis
Ph. BULULU KASANDA Robert
Ph. MUKENDI TSHIMANKINDA F.
Ph. NZENGO NVELO Sébastien

Section C

Ph. LUMEMBE NUMBI Nicolas
Ph. PALUKU SANDALO Cyrille
Ph. SHAMASHANGA KWETE L.

Section D

Ph. KAHAMBWE TAMBWE J.L.
Ph. MBALA MWANISHA Jean
Ph. NGALULA MBIANZU Astrid
Ph. PANZU MAVWANDA Glorry

Le Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens de la République Démocratique du Congo a suivi avec une attention soutenue, les deux dernières interventions télévisées du Président de la République au sujet de la pandémie à Coronavirus.

Le Conseil salue et apprécie toutes les mesures et initiatives prises en vue d'endiguer ce fléau.

Cependant, le Conseil National dans ses missions de protection de la santé de la population, de la défense de l'honneur et l'indépendance de la profession ainsi que du maintien de la discipline parmi ses membres, rappelle à ces derniers qu'ils sont tenus au strict respect des prescrits du Code d'éthique et de déontologie professionnel sous peine des poursuites disciplinaires.

En ce moment précis où tous les professionnels de santé doivent jouer un rôle du premier plan, le Conseil National recommande à tous les Pharmaciens du reste très sollicité par les patients ce qui suit :

1. De continuer à conseiller les patients dans l'usage rationnel des médicaments dans leurs officines et partout ailleurs où ils exercent ;
2. De ne pas favoriser l'automédication, source de complication sanitaire non négligeable mais de référer les patients à l'hôpital le cas échéant ;
3. De vulgariser les mesures d'hygiène notamment les gestes barrières si importants dans cette lutte contre le Coronavirus : se laver les mains régulièrement, utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter dans la poubelle, éviter les attroupements, garder une bonne distance entre personnes, porter un masque chirurgical jetable si l'on est malade ;
4. D'éviter des sorties médiatiques incontrôlées faisant l'apologie des recettes miracles non reconnues à la limite du charlatanisme.

Il y va de l'honneur de notre profession de la santé de la population.

Fait à Kinshasa, le 30 MARS 2020

Pour le Bureau du Conseil National

Ph. LUMEMBE NUMBI Nicolas

Secrétaire
CNOP 0237/85

Ph. KABEYA MUKENDI Faustin

Président
CNOP 0254/86

Ordre des Pharmaciens, Conseil National 78, avenue de la Victoire, place Kimpwanzu
Commune de Kasa-vubu, Ville de Kinshasa, République Démocratique du Congo
Site web : www.ordredespharmaciens-rdc.org, Email : ordrepharmrdc@gmail.com
contact@ordredespharmaciens-rdc.org
Compte Bancaire FBNBANK : N°0022080000073

Secrétaire National

Nicolas NUMBI LUMEMBE
Tél. : +243 81 50 31 633
89 70 27 564
nicolaslumembe@gmail.com

Secrétaire Permanent

Histone NTANGU BILO
Tél. : +243 82 34 75 404
89 18 11 517
histonebilo21@gmail.com

Président National

Faustin MUKENDI KABEYA
Tél. : +243 81 81 00 740
99 99 35 725
santemetre@yahoo.fr